

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 07/08/2012 Remplace la fiche: 29/03/2010 Version: 6.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Forme du produit : Liquide Nom du produit. : GREENSTOP Code du produit

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes 1.2.1.

Utilisation de la substance/préparation : Voir fiche technique pour des informations détaillées.

: 151

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité 1.3.

CID LINES FRANCE SARL Parc de la Cimaise 59650 Villeneuve d'Ascq T 03 20 23 01 11 - F 03 20 23 26 48 info@cidlines.com - http://www.cidlines.com

Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120Brussels	+32 70 245 245
Worldwide	www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en		
FRANCE	INRS Paris	Paris	01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Xi; R41 Xi; R37/38 N; R50

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

22/08/2012 FR (français) 1/7

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)







GHS05

5

GHS09

Mention d'avertissement (CLP)

Mentions de danger (CLP)

: Danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence (CLP)

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/un équipement de protection du visage

P303: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement les vêtements

contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin Traitement spécifique.

P301+P330+P331+P310+P321: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche NE PAS faire vomir Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin Traitement spécifique. P501: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. P264: Se laver mains soigneusement après manipulation.

Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger





Xi - Irritant

N - Dangereux pour

Phrases R : R37/38 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R41 - Risque de lésions oculaires graves.

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrases-S : S2 - Conserver hors de la portée des enfants.

S23 - Ne pas respirer les aérosols

S25 - Éviter le contact avec les yeux.

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S29/56 - Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

S37/39 - Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S51 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Alkyldimethylbenzylammoniumchloride	(n° CAS)68424-85-1 (Numéro CE)270-325-2	1 - 5	Xn; R21/22 C; R34 N; R50

22/08/2012 FR (français) 2/7

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alkyldimethylbenzylammoniumchloride	(n° CAS)68424-85-1 (Numéro CE)270-325-2	1 - 5	Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Acute 1, H400

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: Faire respirer de l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux

et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur, les

clignotements, le larmoiement ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer

l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation

: Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.

Symptômes/lésions après contact avec la peau

: Rougeurs, douleur.

Symptômes/lésions après contact oculaire Symptômes/lésions après ingestion : Vision brouillée. Larmes. Rougeurs, douleur.

: L'ingestion de ce produit peut présenter un danger pour la santé. Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés

: Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non combustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir les surfaces exposées par pulvérisation d'eau.

Protection en cas d'incendie

: Porter un équipement de protection adéquat.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Eviter toute exposition inutile.

Mesures d'hygiène

: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

22/08/2012 FR (français) 3/7

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

 Protéger du gel. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle

: Gants. Lunettes bien ajustables.





Protection des mains : Gants. Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou

équivalent).

Protection oculaire : Utilisez des lunettes de protection à la norme EN 166, conçu pour protéger contre les

projections de liquides.

Protection de la peau et du corps : Non requis.

Protection voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Masque

complet/demi-masque/quart de masque (DIN EN 136/140).

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Aérer la zone

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Vert(e).

Odeur : Caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : ca 7

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : -10 °C
Point d'ébullition : 98 °C

Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : ca 1
Solubilité : Eau: 100 %

Log Pow : Aucune donnée disponible
Log Kow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites explosives : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

22/08/2012 FR (français) 4/7

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

GREENSTOP	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
Irritation	: Irritant pour les voies respiratoires et la peau. Risque de lésions oculaires graves.
	pH: ca 7
Corrosivité	: Non applicable.
	pH: ca 7
Sensibilisation	: Non applicable.
Toxicité à dose répétée	: Aucune donnée disponible.
Cancérogénicité	: Aucune donnée disponible.
Mutagénicité	: Aucune donnée disponible.
Toxicité pour la reproduction	: Aucune donnée disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme

pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

GREENSTOP	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

N° UN : 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Description document de transport : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE,

N.S.A. (Alkyldimethylbenzylammoniumchloride), 9, III, (E)

22/08/2012 FR (français) 5/7

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 9 Etiquettes de danger (ONU) : 9



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'embllage (ONU) : III

14.5. Risques environnementaux

Dangereux pour l'environnement



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 90
Code de classification (ADR) : M6

Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels : E
Quantités exceptées (ADR) : E1
Code EAC : •3Z

14.6.2. Transport maritime

Non applicable

14.6.3. Transport aérien

Instruction "cargo" (ICAO) : Instructions de l'emballage de marchandises:914
Instruction "passenger" (ICAO) : Emballage des instructions de passagers:914

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK) : 1 - Présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

 Skin Irrit. 2
 H315

 Eye Dam. 1
 H318

 STOT SE 3
 H335

 Aquatic Acute 1
 H400

22/08/2012 FR (français) 6/7

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Textes des phrases R-,H- et EUH::

s des philases K-,n- et Eun		
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4	
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu catégorie 1	
Skin Corr. 1B	corrosion et irritation de la peau Catégorie 1B	
H302	Nocif en cas d'ingestion	
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques	
R21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.	
R34	Provoque des brûlures.	
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.	
R41	Risque de lésions oculaires graves.	
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
С	Corrosif	
N	Dangereux pour l'environnement	
Xi	Irritant	
Xn	Nocif	

SDS EU CLP DPD

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

22/08/2012 FR (français) 7/7